



Paris, le 02 MARS 2010

**Direction générale
pour la recherche
et l'innovation**

**Service des entreprises,
du transfert de technologie et de
l'action régionale**

Département des
politiques d'incitation à la
R&D des entreprises

DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

ANISTEME BIOSCIENCES

(siren : 453200719)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2010,2011,2012.**

Pour la ministre et par délégation
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald